

# **Cdd remplacement maladie**

## Par Coco1982, le 06/06/2022 à 05:03

Bonjour embauché en cdd 39h sans termes précis pour le remplacement d'un salarié en. Arrêt maladie celui ci vient de reprendre son poste à mi temps est ce que mon contrat s'arrête? Faut il faire un nouveau contrat? Merci de votre réponse rapide je l'espère

### Par Marck.ESP, le 06/06/2022 à 07:45

**Bonjour** 

Vous trouverez les infos sur le site du service public...

Par principe, un contrat de travail à durée déterminée (CDD) conclu sans terme précis pour remplacement <u>a pour terme la fin de l'absence de la personne remplacée</u> (c. trav. art. L. 1242-7). Par principe, il ne peut donc pas être renouvelé.

Qu'est-ce qu'un CDD sans terme précis ? | service-public.fr

## Par janus2fr, le 06/06/2022 à 08:33

Bonjour,

La personne remplacée reprenant le travail (même à mi-temps), votre CDD prend automatiquement fin au plus tard 2 jours après son retour. Si vous continuez de travailler sans signer un nouveau contrat vous serez alors de fait en CDI.

#### [quote]

Faut il faire un nouveau contrat?

## [/quote]

Qu'entendez-vous par là ? Quels sont les projets de l'employeur ? Allez-vous continuer de travailler au même poste, donc en mi-temps également en binome avec la personne revenue ?